

Logement privé>Dépôt de garantie> *Cela fait trois mois que j'ai rendu les clés de mon ancien logement à mon propriétaire et celui-ci ne m'a toujours pas rendu mon dépôt de garantie. Que puis-je faire ?*

« Vos coordonnées »

« Coordonnées du bailleur / de l'agence immobilière »

À « date », « lieu »

Recommandée avec accusé de réception

Réf. : N° client ou N° dossier

Objet : Demande de restitution du dépôt de garantie

Madame, Monsieur,

Je vous ai rendu les clés du logement sis... (*adresse du logement*) que j'occupais en tant que locataire le... (*date de remise des clés*).

Or, à ce jour, alors que le délai de restitution de deux mois est écoulé, vous ne m'avez pas encore restitué le dépôt de garantie que j'avais versé lors de mon entrée dans les lieux. Je vous remercie donc de me rembourser cette somme sans délai.

A cette fin, je vous rappelle qu'à défaut de restitution du dépôt de garantie dans les deux mois qui suivent la remise des clés, le solde restant dû au locataire produit, après l'arrêté des comptes, des intérêts au taux légal (soit 0,71% pour l'année 2012).

Comptant sur votre diligence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

« Signature »